

Un texte fondamental

Fiche du professeur

Thème : les droits humains

Niveaux : B1 (intermédiaire 1)

Public : grands adolescents, adultes

Durée indicative : 1h00

Matériel :

- l'extrait sonore de l'activité

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

Je découvre

- Mobiliser ses connaissances sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et ses principes

J'explique

- Identifier et expliquer les termes utilisés dans l'extrait sonore

Je comprends

- Comprendre une terminologie propre au droit

Je m'exprime

- Réutiliser dans le contexte des droits humains, quelques formulations particulières aux droits humains

J'argumente

- Discuter du contexte de la naissance de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de ces principes fondamentaux
-

ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

- Parler des principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme

ÉDUCATION AUX MÉDIAS

- Discuter de la forme d'un extrait sonore

Déroulement des activités

Je découvre (activité 1)

- **Objectif de l'activité 1 : mobiliser ses connaissances sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et ses principes**

Les apprenant.e.s, en binômes ou en groupe de trois, préparent une liste de droits qu'ils associent aux droits humains.

Ensuite, ils.elles discutent d'un ordre à donner à la liste de droits et la présente au groupe-classe.

J'explique (activité 2)

- **Objectif de l'activité 2 : identifier et expliquer les termes utilisés dans le document**

Individuellement, les apprenant.e.s écoutent des extraits de la Déclaration universelle des droits de l'homme et complètent le paragraphe puis mettent en commun leurs réponses oralement.

En groupe-classe, ils.elles expliquent ce que signifient les termes du paragraphe. L'enseignant.e les dirige vers les termes essentiels.

Exemples :

« égaux » > *l'égalité ne signifie pas que nous devons être tous « pareils » mais au contraire que les différences doivent être acceptées sans discriminations.* / « droit à la vie » > *le droit de vivre sans risquer la mort à chaque instant.* / « liberté de pensée » > *possibilité de ne pas avoir les mêmes opinions que le pouvoir dominant et de ne pas être inquiété pour cela)*

En groupe-classe, les apprenant.e.s commentent la forme sonore du document. (*plusieurs voix, d'hommes, de femmes, avec des accents différents, des extraits mis bout à bout. Tout cela renforce l'idée d'universalité*)

Je comprends (activité 3)

- **Objectif de l'activité 3 : comprendre une terminologie propre au droit**

En binômes, les apprenant.e.s recherchent des synonymes de la terminologie propre au droit dans le document sonore (*tous, toute personne, tout individu, nul*).
En binômes, ils reformulent et expliquent les phrases issues de l'extrait.

Par exemple : « *Tous sont égaux devant la loi.* » : *tous les individus sont soumis à la même loi dans un pays. Le traitement devant la loi ne peut pas dépendre de la position, de la fortune ou de la religion d'un individu.*

Je m'exprime (activité 4)

- **Objectif de l'activité 4 : réutiliser dans le contexte des droits humains, les formulations particulières au droits humains**

Les apprenant.e.s choisissent trois thématiques des droits humains parmi celles proposées (*travail, santé, bien-être, religion, vie privée, éducation, mariage, liberté d'expression*). Ils recherchent et proposent des exemples d'utilisation des pronoms indéfinis vus dans l'activité 3 en restant sur la thématique des droits humains.
Par exemple : *Le travail / Toute personne a le droit de choisir son travail.*

L'enseignant.e peut proposer aussi d'autres pronoms indéfinis susceptibles d'être utilisés : *l'un.e, les un.e.s, quelqu'un.e, quelques-un.e.s, personne, nul.le, autrui, chacun.e, aucun.e, certain.e, plusieurs, d'autres, tout.e, tous.tes*
Par exemple : *Chacun a le droit à un travail sans distinction de sexe, de race ou de religion.*

J'argumente (activité 5)

- **Objectif de l'activité 5 : discuter du contexte de la naissance de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de ces principes fondamentaux.**

L'enseignant.e contextualise au préalable la naissance de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La Seconde Guerre mondiale est un conflit planétaire qui a opposé les Alliés et les puissances de l'Axe entre septembre 1939 et septembre 1945. La guerre a eu lieu sur terre et sur mer. Pendant cette guerre l'Allemagne nazie et le Japon ont commis des atrocités contre les populations civiles des pays qu'ils occupaient, notamment avec l'extermination des populations juives et tziganes. Ce conflit a été particulièrement meurtrier (62 millions de morts au total).

Il faut noter que lors de cette guerre, les Alliés adoptèrent les « quatre libertés » : la liberté d'expression, la liberté de religion, la liberté de vivre à l'abri du besoin et la liberté de vivre à l'abri de la peur, comme leurs buts fondamentaux dans ce conflit.

En groupe-classe, oralement, l'enseignant.e demande aux apprenant.e.s de commenter la phrase : « On se disait qu'on avait gagné la guerre, mais il fallait gagner la paix »

Même si au sortir de la deuxième guerre mondiale, les Alliés ont vaincu l'Allemagne nazie et le Japon, la préoccupation au-delà de la reconstruction, était de bâtir les fondements d'une société qui éviterait que de nouveaux conflits de cette envergure puissent voir le jour.